

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-4-10-2

Séance du vendredi 20 mars 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Coopération internationale - Attribution de subventions pour des actions de développement menées au Pérou, en Afghanistan, au Mali et en Roumanie.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la coopération décentralisée,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG 2008-5-10-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au budget primitif 2009 des actions de coopération internationale, transfrontalière et européenne,
- VU l'avis de la Commission des Actions et des Relations Internationales du 18 novembre 2008 et du 5 février 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer au titre de l'exercice 2009 :
 - 5 000 € en faveur de l'association "Agir pour le Pérou" de Zimmersheim pour la reconstruction d'une école dans le bidonville de Lima au Pérou.
 - 3 000 € en faveur de l'association "Afrane Alsace" de Mulhouse pour la construction d'un bâtiment de 4 salles de classe à Herat en Afghanistan.
 - 5 750 € pour l'association "Les Amis de Madiama Mali" de Mulhouse pour la mise en place d'un micro-crédit à Madiama au Mali.
 - 1 500 € en faveur de "l'Association Interhospitalière entre Bals et Thann" pour l'aménagement de la cuisine de l'hôpital de Bals en Roumanie.

Ces subventions seront imputées sur le programme F214, chapitre 204, fonction 041, nature 2042, opération 2009-F214-9999.

- Approuve les conventions opérationnelles de partenariat et d'attribution de subvention 2009 jointes au présent rapport entre le Département du Haut-Rhin et les associations respectives et autorise le Président à les signer et à verser ces subventions aux porteurs de projets énoncés ci-dessus selon les modalités stipulées dans les conventions.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions